

**Monsieur Gabriel ATTAL**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57 Rue de Varenne**  
**75700 Paris**

Arras, le 7 mars 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le mois de novembre dernier, l'AMF62 suit évidemment avec une attention toute particulière la situation des communes sinistrées par les inondations sans précédent qu'a connu notre département et à laquelle je vous sais également sensible. Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de visiter ces dernières semaines plusieurs territoires touchés et de rencontrer pas moins de 75 maires.

Si tous ont salué la gestion de crise et l'accompagnement de l'Etat, ils m'ont également partagé leurs interrogations quant à l'après et les obstacles à la reconstruction qu'ils pouvaient rencontrer... Ces échanges ont permis d'alimenter la réflexion de l'AMF62 et d'esquisser quelques pistes de travail afin de faciliter la reconstruction et d'éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise. A l'occasion de votre déplacement dans notre département, je me permets de vous les partager aujourd'hui.

Concernant la reconstruction et les travaux d'urgence, si tous ont pris bonne note des mesures annoncées ces dernières semaines (Fond d'urgence de 50 millions d'euros abondé de 10 millions d'euros, dérogations, ...), des incertitudes persistent quant aux délais pour les réaliser et à leur financement. Le délai du 31 mars pour réaliser les travaux d'urgence semble en effet difficile à tenir. Les entreprises sont débordées, les devis tardent à arriver et les intempéries de ces dernières semaines ont bloqué les chantiers. Dans ce contexte, une prolongation du délai pour réaliser ces travaux semble indispensable.

De plus, des précisions sont attendues quant aux subventions accordées par l'Etat. En effet, les dossiers de demande de subvention mettant parfois du temps à être instruits, certains maires sont dans l'incertitude quant à l'aide qui leur sera accordée et par conséquent, ont des difficultés à projeter d'autres travaux, peut-être moins urgents mais tout aussi importants. Je sais l'effort qu'est celui des services de l'Etat dans le département pour instruire au plus vite les demandes tout en continuant d'assurer la charge de travail qu'est la leur hors-inondations, mais à contexte exceptionnel, ne conviendrait-il pas de mettre des moyens humains supplémentaires dans vos propres services ? J'ai pu, lors de mes visites, constater également que certaines Sous-Préfectures étaient aussi sous dotées, en personnel, pour faire face à ce type de situation exceptionnelle.

Cela vaut aussi dans les communes sinistrées, majoritairement rurales, où les maires sont bien souvent seuls, avec l'appui de leur secrétaire de mairie et dans le meilleur des cas, de leurs quelques agents et du soutien de leur intercommunalité, pour gérer la crise, les interrogations des habitants et les lourdes démarches administratives. C'est pourquoi, avec l'AMF, nous avons entamé une réflexion autour de la création d'une Task Force composée d'agents capables d'intervenir rapidement en cas de crise pour apporter un appui administratif et en ingénierie aux Maires qui en exprimeraient le besoin.

Par ailleurs, au-delà d'être pleinement mobilisés pour la reconstruction, tous n'ont qu'une idée en tête - que cela ne se reproduise plus – et partagent le constat de la nécessité de repenser la gouvernance de nos cours d'eau. Aujourd'hui, celle-ci est morcelée entre de trop nombreux acteurs dont les territoires d'intervention se superposent, les compétences parfois se chevauchent et les intérêts se contredisent, empêchant ainsi toute action préventive. Pour mettre fin à ce mille-feuille qui paralyse notre capacité à agir, il convient d'adopter rapidement une nouvelle stratégie de prévention du risque inondation. Celle-ci pourrait se décliner localement à travers une structure dédiée à chaque bassin, associant les différents acteurs et avec, à sa tête une autorité indépendante et clairement identifiée (EPTB par exemple) capable d'organiser un plan d'action rapide et concret. C'est le sens du courrier que je vous ai adressé le 27 février dernier demandant la nomination d'un Haut-Commissaire <sup>(1)</sup>.

Enfin, les récents événements ont prouvé la nécessité de disposer, en cas de crise, de matériel performant mais également de préparer mieux encore les collectivités et les populations. C'est pourquoi il convient de faire un état des lieux du matériel en présence, et de mettre les moyens nécessaires à son entretien, son renouvellement, voire à sa massification, notamment s'agissant des pompes à grande capacité. Dans le cadre de son partenariat avec la Protection Civile du Pas-de-Calais, l'AMF62 a par ailleurs entamé une réflexion afin de faciliter l'accès des communes à des équipements de pompage et de les accompagner dans la création ou la révision de leurs Plans Communaux de Sauvegarde.

Evidemment, toutes ces mesures ne pourront se faire sans se poser la question des moyens. Face à l'ampleur de la tâche qui est collectivement la nôtre, nous ne pouvons-nous contenter d'une enveloppe ponctuelle, bien qu'elle soit bienvenue, ou de crédits dilués dans des fonds déjà existants comme la DETR, la DSIL ou le Fonds Verts, d'autant que cela pourrait pénaliser d'autres projets de droit commun. C'est pour cette raison que l'AMF62 plaide aujourd'hui pour la création d'un fonds dédié à la prévention des inondations. Celui-ci pourrait notamment être financé par la solidarité nationale, via une refonte et une extension du périmètre de la GEMAPI.

Monsieur le Premier Ministre, vous l'aurez compris, face au caractère exceptionnel de la situation qu'ils vivent depuis plusieurs mois et qui les occupera pour les années à venir, les Maires du Pas-de-Calais sont en ordre de bataille et attendent un signal fort de l'Etat.

Je me tiens à votre entière disposition pour évoquer ces différents sujets et vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

**Frédéric LETURQUE**  
Président de l'AMF62

(1) pièce jointe : lettre du 27 février 2024